Motion présentée au conseil d'administration du lycée Jacques Brel le 29 novembre 2012:

L'examen du budget révèle qu'aucune dotation de subvention d'état ne veut abonder le fonds social lycéen alors que la situation sociale des élèves et de leurs famille imposerait qu contraire qu'une aide particulière leur soit apportée par ce biais.

Le conseil d'administration alerte le rectorat sur l'impact négatif et attentatoire à l'égalité républicaine que constitue la suppression de toute compensation au handicap économique.

Vote : Contre : 0  
Abstention : 0   
Pour : 16